

## Rapport public

**Date d'émission du rapport :** 22 octobre 2025

**Numéro d'inspection :** 2025-1507-0008

**Type d'inspection :**  
Incident critique

**Titulaire de permis :** The Religious Hospitallers of St. Joseph of Cornwall

**Foyer de soins de longue durée et ville :** St. Joseph's Continuing Care Centre, Cornwall

## RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 20, 21 et 22 octobre 2025

L'inspection concernait :

- Dossier : n° 00157811 – Incident critique : 3012-000075-25 – Dossier en lien avec des soins fournis de manière inappropriée/incompétente à une personne résidente par un membre du personnel

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Services de soins et de soutien à l'intention des personnes résidentes

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

### AVIS ÉCRIT : Techniques de transfert et de changement de position

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit aux termes de l'alinéa 154(1)1 de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* (LRSLD).

**Non-respect de : l'article 40 du Règl. de l'Ont. 246/22**

Techniques de transfert et de changement de position

Article 40 – Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que les membres du personnel utilisent des appareils ou des techniques de transfert et de

changement de position sécuritaires lorsqu'ils aident les résidents.

Le titulaire de permis a omis de veiller à ce que les membres du personnel utilisent des techniques de transfert et de changement de position sécuritaires. En effet, à une date donnée, un membre du personnel a procédé au transfert d'une personne résidente de son fauteuil à une baignoire au moyen d'un appareil de transfert mécanique, mais sans l'aide d'un deuxième membre du personnel, comme l'exigeait pourtant le programme de soins de la personne.

**Sources :** Examen des dossiers de santé de la personne résidente; politique du foyer en matière de manipulation et de déplacement en toute sécurité (réduction au minimum des démarches de levage), révisée en novembre 2024, entretiens avec des membres du personnel.